III

SUÉTONE, DION CASSIUS ET LES ÉTRENNES DU PRINCE

PAR J.-M. FLAMBARD
Université de Paris I.

On n'a guère relevé, jusqu'à présent, l'étrangeté d'un passage de Dion Cassius consacré à la jeunesse de Caligula. Dion 59, 6, 4 :

« ἐπαινούμενος τε ἐπὶ τούτοις, ἐπειδὴ καὶ ἠλπίζετο παντὸς μᾶλλον ἀληθεύσειν ἅτε μηδὲν διπλοῦν ὑπὸ τῆς νεότητος ἢ φρονεῖν ἢ λέγειν δύνασται νομιζόμενος προσεπηύξησε τὰς ἐλπίδας αὐτῶν τά τε Κρόνια ἐπὶ πέντε ἡμέρας ἑορτάζεσθαι κελεύσας καὶ ὀβολὸν παρ' ἑκάστου τῶν τὸ σιτηρέσιον φερόντων ἀντὶ τῆς δραχμῆς ἣν ἐς εἰκόνων ποίησιν ἐδίδοσαν αὐτῷ, λαβών. »

Je le traduirais ainsi : « Pour cela, il était loué, car on pensait pouvoir le croire sur parole dans les autres domaines. En effet, en raison de sa jeunesse, on ne le croyait pas capable de duplicité en pensée ou en parole. Et il augmentait encore leurs espérances en ordonnant que la célébration des Saturnales fût prolongée au-delà de cinq jours et en acceptant de ne recevoir qu'un as de chacun des bénéficiaires du blé public au lieu du denier qu'ils avaient accoutumé de donner à l'Empereur *pour la fabrication des images* ».

J'ai choisi de conserver provisoirement la traduction courante et ambiguë pour rendre ἐς εἰκόνων ποίησιν[1]. Que peuvent donc être ces « images »?

Une tradition unanime et ancienne voit dans ces εἰκόνες les *sigillaria*, santons de terre cuite que les Romains s'échangeaient à l'occasion des Saturnales[2]. Il faudrait donc admettre qu'avant la « remise » de 37 après J.-C., les 200 000 deniers, soit 800 000 HS, cotisés annuellement par la plèbe frumentaire servaient à financer la fabrication de ces figurines. Je vois plusieurs objections graves à cette interprétation.

L'importance de la somme, d'abord, rapportée à la valeur vénale, certainement presque nulle, de ces objets. Le mécanisme, ensuite, m'échappe. A moins d'admettre que leur fabrication était directement assurée par des manufactures impériales[3], j'imagine mal le processus concret de financement de l'opération. Plus fondamentalement enfin, je ne vois pas comment Dion peut présenter comme un bienfait une mesure qui dut avoir pour effet immédiat de transformer ces objets gratuits (puisque subventionnés par l'Em-

1. Ainsi E. Cary, éd. Loeb : « for the manufacture of images », repris par Z. Yavetz, *Plebs and Princeps*, Oxford, 1969, p. 113-114.

2. Le mot désigne les objets eux-mêmes (Sen., *ep.*, 12, 3), la fête, qui tombait au dernier jour des Saturnales (Suét., *Cl.*, 5, 1) et le marché où ils étaient vendus, *in porticu Agrippiana*, et, plus tard, *in porticu Traianarum thermarum* ; cf. Klotz, *R. E.*, II, A, 2, 1923, col. 2278.

3. Sur le modèle des *figlinae* ou *latericia* impériaux. C'est invérifiable, si ce n'est pas tout à fait absurde.

pereur) en objets payants pour tout le reste de la plèbe romaine après que la subvention eut été divisée par 16. A moins que Dion ne considère comme plus important ce bienfait catégoriel au détriment d'un bienfait général : on ne peut l'exclure, mais cela semble illogique.

Je ne crois donc pas que ces εἰκόνες soient les *sigillaria*. Il n'est d'ailleurs pas nécessaire de postuler l'unité du passage de Dion. Il énumère, sans ordre évident, une série de gestes illustrant la mansuétude apparente du jeune Prince : déférence à l'égard du Sénat (59, 6, 1) ; libération des prisonniers, dont le consulaire Q. Pomponius (59, 6, 2) ; destruction (feinte) des dossiers *de maiestate* laissés par Tibère (59, 6, 3) ; allongement de la durée des Saturnales et enfin notre énigmatique remise à la plèbe frumentaire de sa contribution ἐς εἰκόνων ποίησιν (59, 6, 4). Il est tout à fait arbitraire de regrouper ces deux dernières mesures en les isolant du reste du texte. Nous admettons donc que ces « icônes » n'ont pas de lien avec les festivités de décembre. Le terme εἰκών est générique, il suffit de consulter le Liddell-Scott, et peut désigner les artefacts les plus disparates : relief ou décor peint[4] ; travail de tapisserie[5] ; et surtout statue, de toute forme, matière et dimension, du buste[6] à la statue en pied. Ce dernier sens est de très loin le plus fréquent[7] et j'adhère pleinement à la distinction qu'établit Mellor entre ἄγαλμα, statue cultuelle, et εἰκών, statue votive ou honorifique[8]. Il est donc vraisemblable que Dion désigne par εἰκόνες de véritables statues et non des figurines de terre cuite.

Il faut, à mon sens, rapprocher le texte de Dion d'un passage de la vie d'Auguste de Suétone. Suét., *Aug.*, 57, 3 : *Omnes ordines in lacum Curti quotannis ex uoto pro salute eius stipem iaciebant, item Kal. Ian. strenam in Capitolio, etiam absenti, ex qua summa pretiosissima deorum simulacra mercatus uicatim dedicabat, ut Apollinem Sandalarium et Iouem Tragoedum aliaque.*

« Tous les ordres jetaient chaque année des pièces de monnaie dans le *lacus Curtius* pour s'acquitter d'un vœux formé pour sa préservation ; de même, pour les Calendes de janvier, ils apportaient, même en son absence, des étrennes au Capitole. Avec cet argent, il achetait de somptueuses statues des dieux qu'il consacrait dans les différents quartiers, comme l'Apollon *Sandalarius*, le Jupiter Tragédien et d'autres encore ».

C'est là le texte le plus explicite que nous connaissions sur les étrennes

4. Eschl., *Sept.*, 559.
5. Eur., *I. T.*, 223.
6. Luc., *Alex.*, 18.
7. Voir les occurrences attestées dans le *Thesaurus* d'Estienne.
8. R. Mellor, ΘΕΑ ΡΩΜΗ, *The Worship of the Goddess Roma in the Greek World, Hypomnemata*, 42, Göttingen, 1975, p. 145 : « Every temple of Roma would have contained a cult statue (ἄγαλμα) which was destined to receive cultus. In addition, numerous other statues (εἰκόνες) were erected either 'for' or 'to' the Goddess, to use Nock's terminology for homage and worship. The former were honorific statues like those dedicated to any mortal benefactor ; the latter were votive offerings only appropriate to a divinity. Though a temple is evidence that a cult existed, a mere statue it not, since εἰκόνες usually had no connection whith cultus. Thus Josephus (*i. e. A. J.*, 15, 9, 6) calls the cult image of Roma and Augustus at Caesarea an ἄγαλμα, whereas the statue dedicated to Roma on Delos or the statuettes which C. Vibius Salutaris left to Ephesus in his will is described as an εἰκών (*i. e. I. G.*, XII, 3, 1097 ; *Ephesos*, II, 27) ».

du Prince, *strena* (ou *strenae*) *Principis*. Se référant à la même pratique, Dion Cassius traduit bien *simulacra* par εἰκόνες. Dion, 54, 35, 2 : « ἐπειδή τε ἀργύριον αὖθις ἐς εἰκόνας αὐτοῦ καὶ ἐκείνη καὶ ὁ δῆμος συνεσήνεγκαν, ἑαυτοῦ μὲν οὐδεμίαν, Ὑγιείας δὲ δημοσίας καὶ προσέτι καὶ Ὁμονοίας Εἰρήνης τε ἔστησεν. ἀεί τε γὰρ ὡς εἰπεῖν καὶ ἐπὶ πάσῃ προφάσει τοῦτ' ἐποίουν, καὶ τέλος καὶ ἐν αὐτῇ τῇ πρώτῃ τοῦ ἔτους ἡμέρᾳ οὐκέτι ἰδίᾳ που κατέβαλλον αὐτό, ἀλλ' αὐτῷ ἐκείνῳ προσιόντες οἱ μὲν πλεῖον οἱ δὲ ἔλαττον ἐδίδοσαν. »

La liste des *simulacra* s'allonge et il faut ajouter aux statues de Jupiter et d'Apollon celles de *Salus Publica*, de *Concordia* et de *Pax*. Il s'agit bien d'étrennes aux Calendes de janvier, ἐν αὐτῇ τῇ πρώτῃ τοῦ ἔτους ἡμέρᾳ, et il ressort de Dion que la coutume s'était établie dès le règne d'Auguste. On la repère encore sous Tibère qui, d'humeur chagrine, rendait les cadeaux au quadruple, mais ne les acceptait que le 1er janvier. Suét., *Tib.*, 34, 4 : *Cotidiana oscula edicto prohibuit, item strenarum commercium ne ultra Kal. Ian. exerceretur. Consuerat quadriplam strenam, et de manu, reddere; sed offensus interpellari se toto mense ab iis qui potestatem sui die festo non habuissent, ultra non tulit.*

En matière de contribution, le sens commun enseigne que le précédent tient lieu de légitimité. Il est donc probable que les élans — spontanés ou non — des débuts se sont progressivement stabilisés et que l'on en vint, du point de vue de l'administration impériale, à considérer ces rentrées comme une contribution fiscale ordinaire, donc exigible annuellement. En clair, on se mit sur le pied de tarifer la contribution de chacun aux *strenae Principis*. Il ne serait pas paradoxal de comparer cette situation à celle du prétendu « don gratuit » fourni aux finances françaises d'ancien régime par le clergé.

Nous revenons donc au texte de Dion d'où nous sommes partis : chacun des 200 000 bénéficiaires du blé public devait être, en 37, et cela certainement depuis l'époque d'Auguste, taxé annuellement d'un denier, et les 800 000 HS ainsi rassemblés étaient investis dans l'achat de statues destinées à orner les *vici* de Rome[9].

9. Sur le prix des statues, infiniment variable selon la matière, la dimension, et le renom de l'artiste, voir I. Calabi Limentani, *Studi sulla società Romana. Il lavoro artistico*, Milan-Varese, 1958, p. 126-134. Une statue d'argent de Minerve coûtait, à Formies, 100 000 HS à l'époque d'Hadrien. Voir le *corpus* d'inscriptions rassemblé par I. Calabi Limentani, *ibid.*, p. 178-180. Il est vraisemblable que la « remise » de Caligula à la plèbe frumentaire eut pour effet de transférer sur la caisse du Prince cette charge particulière, sans préjudice pour les achats de statues. Les bonnes dispositions de Gaius firent long feu et des étrennes furent, peu après, tout simplement exigées par édit, sans que l'on sache si la plèbe frumentaire fut ou non concernée par cette mesure. Suét., *Cal.*, 42 : *Filia uero nata paupertatem nec iam imperatoria modo sed et patria conquerens onera conlationes in alimonium ac dotem puellae recepit. Edixit et strenas ineunte anno se recepturum stetitque in uestibulo aedium Kal. Ian. ad captandas stipes quas plenis ante eum manibus ac sinu omnis generis turba fundebat.*